

---

**De :** Justine [mailto:[pititeguenill@yahoo.fr](mailto:pititeguenill@yahoo.fr)]

**Envoyé :** mercredi 12 mai 2021 20:44

**A :** [revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr](mailto:revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr)

**Objet :** Avis déforable - révision PLU - Moissons du Soleil

Ci joint, mon avis

à mettre au dossier SVP

Cordialement

---

-----pj----->

Vercellotti Justine  
42 rue Alfred Assolant  
23000 Aubusson

Le 12 mai 2021

**Révision PLU pour implantation d'un projet « agri-photovoltaïque » de la société les Moissons du Soleil à Aubusson**

**Avis défavorable**

Pour un besoin de transition énergétique, l'agri-photovoltaïsme devient maintenant une nouvelle technologie, permettant la production d'électricité et/ou d'hydrogène soit disant en respectant sur les terres agricoles.

Cependant, détenue par des industriels en soif de profit, ces projets sont proposés à des exploitants agricoles comme des « plus » économiques pour leurs fermes, bien malmenées par le système agro-industriel actuel.

La révision du Plan Local d'Urbanisme, déjà bien mal nommé (plan local rural, ou plan local des paysages, ou plan local des usages, feraient bien mieux l'affaire dans un département comme le nôtre).

Bien que n'étant pas formellement opposée aux déploiements d'énergie renouvelables, je souhaite apporter un bémol : l'énergie, en effet, est renouvelable. La technologie qui est associée, beaucoup moins (minéraux rares, nombreux alliages, aucun circuit de recyclage, main-mise des industriels...) Les mix énergétiques sont possibles, si tant est que les territoires s'en saisissent et s'organisent.

La transition énergétique ne doit pas garder les codes du profit des promoteurs, mais bien s'inscrire dans un projet territorial adapté et en concertation avec les citoyens et les acteurs locaux.

Bien que vantant un impact minimum sur les terres fertiles et le maintien de productions agricoles, je n'ai aucune confiance en de nouvelles technologies validées il y a peu, sur lesquelles nous n'avons pas assez de recul, et qui s'implanterait au cœur même des terres agricoles ! Il me semble que nous possédons largement plus de 20ha de toitures disponibles, mais, oui, ces 20ha de toitures n'appartiennent pas à une seule personne... les industriels ne recherchent pas le dialogue et la concertation citoyenne, ils souhaitent l'efficacité.... Le diable se cachant dans les détails, posons-nous la question du pourquoi.

**Ci-joint, les avis de FNE**

**PHOTOVOLTAIQUE**

***rappel des positions de FNE***

*La priorité au bâti par rapport aux centrales au sol*

*Pour FNE, les centrales au sol sont celles qui posent le plus de problèmes. Ces très grandes centrales, au-delà de 20 à 30 hectares, n'ont pas leur place dans des milieux de qualité, qu'ils soient agricoles, forestiers, naturels ou formant des écosystèmes intéressants avec des espèces protégées. Il existe en France de très nombreux lieux qui pourraient a priori accueillir de telles centrales (sous réserves des études d'impacts) : des sites dégradés, des sites proches d'usines SEVESO seuil haut, des lieux déjà imperméabilisés comme les toitures de parkings ou encore, des friches industrielles...*

*Les installations sur le bâti, qu'il s'agisse des bâtis individuels, collectifs ou les grands entrepôts, doivent avoir la priorité par rapport aux installations au sol. Elles combinent plusieurs avantages : pas*

*d'utilisation des sols, utilisation directe de l'électricité produite, implication de particuliers qui sont plus attentifs à leur consommation d'électricité, possibilité par les « grandes toitures » d'avoir des surfaces assez importantes...*

- *Inscrire le projet dans une politique territoriale locale.*
- *Mettre en œuvre une véritable concertation dès l'amont du projet avec les associations et les citoyens et favoriser les projets incluant un financement citoyen*
- *Prioriser l'implantation des parcs photovoltaïques dans les zones anthroposées*
- *Protéger les zones boisées et les écosystèmes naturels*
- *Arbitrer les concurrences d'usages des terres agricoles en privilégiant l'alimentation humaine et animale*
- *Favoriser le multi-usage (PV + activités agricoles ou autres combinées)*
- *Prendre en compte l'impact sur les paysages, ainsi que leurs conséquences économiques notamment sur le tourisme régional.*
- *Prévoir la réversibilité future et la remise en état du site*

En vous remerciant d'avoir pris note de cet avis, et peut-être, engager un dialogue territorial car ce projet signe le début des démarches des industriels du photovoltaïsme pour nos terres agricoles en mal de diversification et de transmission.

Cordialement

Mme Vercellotti